Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-213500580-20261109-DELIB20261108-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2026

Le 9 novembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente minutes s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Pascal PINAULT, Maire

Etaient présents : Mme.DE LA VILLEON Laure – Mme JANVIER Cécile - M.ALIX Jean-Luc – M.SIMON Ludovic – Mme.GUGUIN Anna – Mme.LETELLIER Elise – Mme.GUILLOU Jeanne-Marie – Mme.LEGENDRE Adeline - Mme.QUENTEL-DELALANDE Céline - M.LEVALLOIS Georges – M.CLARISSE Cyrille - M.FRISON LECERF Éric – M.SEVIN Antoine.

Absents excusés : Mme POLET Valérie

Absents :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Mme GUGUIN Anna

Date de la convocation : 04/11/2026

DELIB20261108

SEMAINE SCOLAIRE DEROGATOIRE SUR 4 JOURS - RECONDUCTION

Monsieur SIMON, adjoint, rappelle que depuis 2017, la municipalité a décidé d'organiser le temps scolaire sur 4 jours, soit un enseignement les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Cette organisation a déjà été reconduite à deux reprises, il propose de reconduire à nouveau cette organisation pour la rentrée scolaire 2027 prochaine pour une durée de trois ans, considérant la satisfaction quant à ce rythme scolaire.

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu le Projet Educatif Territorial (PEdT) en vigueur ;

Considérant l'intérêt des enfants et le consensus établi au sein de la communauté éducative locale ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la reconduction de l'organisation du rythme scolaire à l'école publique, soit semaine dérogatoire sur 8 demi-journées dont 4 matinées, soit un enseignement scolaire les lundi, mardi, jeudi et vendredi ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale la reconduction de la dérogation pour une durée de trois années scolaires à compter de la rentrée 2027.

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-213500580-20261109-DELIB20261108-DE

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

Pascal PINAULT

